

GROUPE DE TRAVAIL

PROMUS/PROMOUVABLES DU 23.03.21

Le dernier groupe de travail sur cette thématique s'était réuni il y a six ans. Depuis, les taux de promus/promouvables avaient été annoncés aux fédérations syndicales de manière autoritaire, à titre d'information et sans aucune concertation ou marge de négociation (notamment pour le plan triennal 2018 à 2020).

L'exercice 2021 ne diffère en rien de cette méthode, puisque l'administration nous a annoncé d'emblée que pour 2021, les documents sont déjà validés par la Fonction Publique et que les taux de l'année sont calés. Nous sommes loin du temps où les fédérations syndicales avaient la possibilité de négocier en séance, grade par grade, le relèvement des taux proposés !

Notons par ailleurs que seuls les taux de l'année 2021 nous ont été présentés. Pour 2022 rien n'est encore défini. Peut-on supposer que certains enjeux électoraux détermineront le « coup de pouce » accordé ou non en aumône aux agents des MEF ?

Bilan des années 2018 à 2020 :

On constate que sur les trois années écoulées, si les taux de promotions en B et C ont été saturés à peu de chose près (toutes les possibilités de promotion ont été remplies) il n'en a pas été de même pour les taux en A et A+ ; notamment sur le corps des inspecteurs divisionnaires en DGFiP où seules 71 % des promotions possibles ont été réalisées. Pourquoi ? Où est passé l'argent correspondant à ces possibilités de promotions non utilisées ? Que sont devenus les postes budgétaires non pourvus ? A ces questions l'administration a répondu de manière évasive, renvoyant à chaque direction la responsabilité de fournir des explications à chaque syndicat dans un contexte de discussion directionnel.

Projections pour l'avenir :

L'administration a commenté de la manière suivante ses tableaux de chiffres :

Pour 2021, une augmentation des taux de + 1 % en catégorie B et C a été validée par la DGAFP, en contrepartie des efforts fournis par les agents dans le cadre de la crise sanitaire et des diverses restructurations. Au total, 1000 promotions supplémentaires par rapport à 2020, dont 600 pour les catégories B et C, seront prononcées en 2021, toutes administrations financières confondues.

Au global, nos taux de promotion à Bercy sont très nettement supérieurs à ceux de l'interministériel Fonction Publique. Or la politique actuelle de la DGAFP est de faire converger tous les taux de tous les ministères. Donc ce 1 % supplémentaire est un réel effort budgétaire consenti par la Fonction Publique, que les agents devraient percevoir positivement.

Les fédérations syndicales se sont étonnées que seuls les taux 2021 soient affichés et non pas ceux des années suivantes, alors qu'ordinairement on travaille sur des plans triennaux. Comme conséquence, la visibilité sur l'évolution des taux de promotion dans le temps est réduite. Selon l'administration, la Fonction Publique relancera l'exercice triennal en 2023 (au-delà des élections présidentielles !)

La CFTC n'a pu qu'établir des constats navrants :

- Le groupe de travail n'offrait pas de possibilité de vraie discussion GPEEC, seulement une présentation d'un document budgétaire déjà acté ;
- Il est regrettable qu'il n'existe plus de PMQ au sein du Ministère (plan ministériel de qualification inter-catégoriel), seulement des ratios de promus/promouvables intra-catégoriels qui tendent à

régresser dans la durée pour converger vers les taux interministériels. Où est passée la spécificité du Ministère des Finances ?

L'administration a répondu qu'aujourd'hui, envisager une GPEEC ministérielle très approfondie paraît un objectif excessivement ambitieux. Néanmoins, un nouveau GT sur le vaste sujet de la GPEEC se tiendra au mois de juin 2021.

Comme à l'ordinaire, les demandes des fédérations en matière d'augmentations salariales (revalorisation du point d'indice) ou évolutions des grilles salariales (le PPCR étant désormais arrivé à son terme) sont renvoyées par Bercy à des décisions Fonction Publique.

Ce groupe de travail se sera donc borné à constater des anomalies sur la gestion des trois années écoulées, et à entériner des taux déjà validés pour 2021.

La CFTC constate qu'au fil des ans, l'intérêt des débats sur les taux de promotion s'est amoindri puisqu'ils sont décidés à l'avance et que les fédérations n'ont plus voix au chapitre. Les enjeux concrets de ces décisions pour les agents, en termes de déroulé de carrière, sont pourtant considérables, d'autant plus maintenant que le point d'indice est gelé et que les LDG ne garantissent plus l'équité dans le domaine des promotions. Les fédérations syndicales sont réduites à enregistrer des décisions prises à l'avance à l'aune du simple diktat budgétaire, et du dogme de convergence interministériel.

PRESSE CFTC : CONTACT

Mail : federation.cftcfinances@gmail.com